

influence. L'inquiétude que suscitent les intentions à long terme du Vietnam exerce une influence déstabilisatrice indésirable sur l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. La communauté internationale doit reconnaître l'aspiration des nations de l'Asie du Sud-Est à vivre dans la paix, la liberté et la neutralité. Des pressions internationales doivent être exercées sur ceux qui viendraient contrecarrer ces aspirations.

Si l'on veut assurer l'avenir du peuple kampuchéen et la stabilité de l'Asie du Sud-Est, il faut garder à l'esprit certains principes reconnus dans la résolution A/34/L.13 déposée par les Etats membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique.

La résolution réaffirme le droit de tous les peuples de déterminer leur propre avenir en dehors de toute ingérence étrangère. Elle souligne ensuite que tous les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, et se conformer strictement aux principes du règlement pacifique des différends et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

C'est en fonction de ces principes qu'il nous faut déterminer la marche à suivre pour trouver une solution politique aux problèmes à long terme du Kampuchea et pour réagir aux inquiétudes manifestées par les Etats de l'Asie du Sud-Est.

En conséquence, le Canada a coparrainé la résolution A/34/L.13, laquelle jette les assises des toutes premières mesures devant mener au règlement de ces problèmes.

La résolution cerne les éléments de la situation actuelle au Kampuchea: la menace à la stabilité de l'Asie du Sud-Est; le regret devant l'intervention armée; la vive préoccupation devant la crainte que le conflit actuel s'étende à des pays voisins; l'émotion devant l'exode des réfugiés et la nécessité d'apporter des secours humanitaires.

La résolution soulève ensuite trois points d'une importance primordiale pour l'avenir du Kampuchea:

1. Elle demande aux parties au conflit de mettre immédiatement fin aux hostilités;
2. Elle demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea; et
3. Elle demande instamment que les différends soient réglés par des moyens pacifiques.

Si, avec la collaboration véritable de toutes les parties, il était donné suite à chacun de ces points, que le Canada appuie, les premiers pas seraient faits vers le règlement du problème au Kampuchea et l'instauration des conditions qui permettraient au peuple du Kampuchea de choisir son propre gouvernement. Il est tout aussi important de faire remarquer que la résolution prie le Secrétaire général de faire enquête sur la situation et d'exercer ses bons offices afin de contribuer à une solution pacifique du problème.

Le Canada exhorte tous les Etats membres à appuyer la résolution A/34/L.13 parce qu'elle est axée sur l'avenir, la collaboration et une action constructive. Nous deman-

---